



## ENCLANCHER UNE DYNAMIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS : LE PROGRAMME ACTEE

Strasbourg.eu  
eurometropole

### INFOS CLÉS

#### MOYENS HUMAINS

- Il revient aux EPCI de porter la démarche.
- Pour suivre et mettre en oeuvre le programme, la directrice de projet transition énergétique est épaulée par un apprenti ingénieur. Leur engagement conjoint équivaut à 0,5 ETP. Ces moyens humains sont jugés insuffisants compte tenu de la charge de travail liée à la mise en œuvre du programme.
- En parallèle, il faut noter que l'EMS avait déjà un économiste de flux avant le programme, et que l'agence du climat a pu en recruter un grâce au financement ACTEE.

#### INITIATIVE

- L'idée a d'abord émané des services, qui avaient eu de bons retours sur les programmes ACTEE, ou avaient eux-mêmes piloté ce dispositif au sein d'autres collectivités.

#### QUELQUES CONSEILS POUR CANDIDATER

- Les dates des appels à projet sont disponibles en avance sur [le site d'ACTEE](#). Les consulter régulièrement permet de mieux anticiper les périodes de réponse.
- Lorsque les appels à projet sont publiés, les délais de réponse sont courts. Il est préférable de préparer en avance les éléments utiles afin de s'assurer de sa capacité à répondre.

### CONTEXTE

La rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu de taille pour réduire les consommations énergétiques d'un secteur particulièrement énergivore. Le programme ACTEE a pour objectif d'aider les collectivités à relever ce défi en leur mettant à disposition et en finançant des outils d'aide à la décision pour les projets de rénovation énergétique. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière. Porté par la FNCCR, il s'agit du plus important dispositif mobilisant les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) en France.

Au début de l'année 2021, l'Eurométropole de Strasbourg et son agence du climat ont candidaté ensemble au programme SEQUOIA 2 proposé par ACTEE. Cette candidature portait sur différents points :

- La création et le financement d'un poste d'économiste de flux au sein de l'agence du climat et la fourniture du matériel nécessaire à son travail
- La réalisation d'audits énergétiques
- L'aide sur la mise en œuvre du décret tertiaire
- L'accompagnement à la mise en œuvre des contrats de performance énergétique
- Un nouveau logiciel de suivi des consommations et de nouveaux équipements de télérelève.

#### LE POSTE D'ÉCONOME DE FLUX, C'EST QUOI ?

Chargés de suivre les consommations d'énergie et parfois d'eau, les économistes de flux ont pour objectif de mettre en œuvre des solutions permettant de faire baisser les consommations énergétiques. Cela peut passer par un suivi fin des consommations, par l'optimisation des installations énergétiques, mais également par l'information et l'accompagnement des usagers.

### CONTACT :

**Dorothée Monteillet**

Directrice de projet transition énergétique,  
Ville et Eurométropole de Strasbourg,  
dorothée.monteillet@strasbourg.eu  
03 68 98 73 34

## RÉSULTATS

Le programme ACTEE a permis à l'Eurométropole de mettre en place différentes actions :

- De nombreux audits énergétiques des bâtiments ont été menés.
- Un grand nombre d'outils de mesure, comme les 840 sondes connectées en 2023, ont été déployés dans les bâtiments publics. Dans le contexte d'augmentation des prix de l'énergie, ces initiatives ont été appréciées.
- En ce qui concerne les moyens humains, l'EMS disposait déjà d'un poste d'économiste de flux. Un autre poste a été créé au sein de l'agence du climat. Celui-ci est tourné vers le conseil et l'accompagnement des communes de l'Eurométropole. Par ailleurs, sur le territoire, deux communes se sont dotées d'économistes de flux : il existe donc aujourd'hui sur le territoire quatre personnes dont les compétences spécifiques sont identifiées.
- Dans le cadre du programme ACTEE, l'accompagnement des communes sur les sujets de rénovation énergétique du bâti public est la priorité définie conjointement par l'EMS et l'agence du climat. L'objectif est de les outiller et les rendre autonomes sur ces thématiques. Pour ce faire, pendant le programme, elles ont pu faire appel à un bureau d'étude pour être accompagnées sur différents aspects : la partie réglementaire, la récupération, le traitement et / ou la saisie des données, ou d'autres options plus ambitieuses.

## INFOS CLÉS

### INFORMATIONS FINANCIÈRES

- Le budget prévisionnel des actions est d'environ un million d'euros hors taxes. Sur les actions, le financement par ACTEE est en moyenne de 50%.
- Les financements ACTEE sont cumulables avec d'autres aides. Pour les communes, certaines actions ont été co-financées par la Banque des Territoires.
- Pendant la durée du programme, les postes d'économistes de flux de l'EMS et de l'agence du climat sont co-financés par ACTEE.

### PARTENAIRES ET BÉNÉFICIAIRES

- Les communes de l'Eurométropole sont les principaux bénéficiaires du programme, qui est une opportunité particulièrement intéressante pour les aider dans leur politique de rénovation énergétique.
- Afin de mettre en oeuvre les actions prévues dans la candidature, l'Eurométropole a particulièrement travaillé avec l'agence du climat et la Banque des Territoires.

## GRANDES ÉTAPES DU PROJET



## RETOURS D'EXPÉRIENCE

L'accompagnement proposé par ACTEE est relativement court. Il peut être pertinent d'identifier des actions qui pourront être mises en place sur ce pas de temps, et d'amorcer les discussions autour du programme en amont avec les bénéficiaires. Par exemple, la mobilisation des communes aurait pu être entamée entre la notification et la signature de la convention, afin de gagner du temps.

Par ailleurs, il semble important de penser pendant le programme aux modalités de pérennisation des postes d'économistes de flux, afin de garantir leur présence après la fin du programme.

### EN SAVOIR PLUS

- Le site d'ACTEE est disponible [ici](#). L'onglet « ressources » est particulièrement fourni.



Fiche rédigée par :



La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement